



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°62 du 2 juillet 2021

Spécial

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°60 du 2 juillet 2021

Spécial

SGAR

Arrêté 2021/SGAR/n°631 du 30 juin 2021 portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire.

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté 2021/SGAR/n° 631 portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-6 ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU le décret du 20 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU la circulaire interministérielle NOR - INT1724006C du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux au 1^{er} janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral 2017/SGAR/642 du 27 octobre 2017 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du CESER des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté 2020/SGAR/n° 859 du 30 décembre 2020, portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire

CONSIDERANT le courrier du 27 novembre 2020 de Mme Elisabeth DUBECQ-PRINCETEAU directrice de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique, désignant Mme Bénédicte BLOUIN, présidente du conseil d'administration de la CAF de Loire-Atlantique, en remplacement de M. Pascal LETORT, démissionnaire, pour la représenter au CESER des Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDERANT le courrier du 8 juin 2021 cosigné par les directeurs des entreprises publiques chargées d'une mission de service public des Pays de la Loire, désignant Mme Karine ONGARO directrice de la transformation et des ressources humaines du groupe SNCF pour les Pays de la Loire, en remplacement de M. Laurent EISENMANN, démissionnaire, pour les représenter au CESER des Pays de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : la liste des personnes désignées pour siéger en qualité de membre du CESER des Pays de la Loire est établie conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : l'arrêté 2020/SGAR/n° 859 du 30 décembre 2020, portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire est abrogé

ARTICLE 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays-de-la-Loire, notifié aux nouveaux membres du CESER ainsi qu'à la présidente du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil économique, social et environnemental régional des Pays de la Loire.

Il prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Fait à Nantes, le 30 juin 2021

Le préfet



